

LIMITES DE GARANTIE

Préambule: Les dispositions ci-dessous ne peuvent réduire au supprimer la garantie légale des vices cachés (art 1611 et suivants du Code Civil).

Etant donné la technicité du produit, et dans un souci de protection et de sécurité du consommateur, le chauffe-eau électrique doit être installé, mis en service et régulièrement entretenu par un professionnel qualifié conformément aux règles de l'art, aux normes en vigueur, et aux prescriptions du livret d'installation. L'appareil doit être utilisé de façon normale, conformément aux réglés de l'art, aux normes en vigueur, et aux prescriptions du livret d'installation. Le produit est développé et garanti pour l'installation et l'usage dans des applications domestiques. Pour l'usage industriel au non domestique vous devez prendre contact avec le fabricant afin d'assurer la garantie et le bon fonctionnement de l'appareil pour cette application. Etant donné la technicité du produit, les réparations sous garantie doivent être effectuées par un professionnel qualifié. Le fabricant décline toute responsabilité si la réparation et la fourniture de pièces détachées sont confiées à d'autres professionnels que lui-même ou ses professionnels qualifiés.

NOTE: Les frais ou dommages dus à une installation défectueuse (par exemple : gel, soupape de sécurité non reliée à l'évacuation des eaux usées, absence de bac de rétention) à un accès difficile ne seront en aucun cas à la charge du fabricant.

Sont exclues de ces garanties, les défaillances dues à:

Des conditions d'environnement anormales :

- Installation dans un endroit soumis au gel ou aux intempéries.
- Alimentation avec une eau de pluie, de puits, ou présentant des critères d'agressivité particulièrement anormaux et non en conformité avec les réglés nationales et normes en vigueur. Le fabricant recommande une dureté minimale de l'eau sans laquelle le réservoir ne sera pas suffisamment protégé. L'utilisation d'un adoucisseur d'eau est recommandée en cas d'eau particulièrement dure. L'utilisation d'un adoucisseur n'entraîne pas de dérogation à notre garantie sous réserve que l'adoucisseur soit réglé conformément aux règles de l'art, vérifié et entretenu régulièrement. Se référer au TABLEAU DE DURETÉ ET DE CONDUCTIVITÉ DE L'EAU.
- Pression d'eau supérieure à 4,5 bars.
- Dégâts divers occasionnés par chocs ou chutes au cours de manipulations après livraison usine.
- En particulier, les dégâts d'eau qui auraient pu être évités par une réparation immédiate du chauffe eau. La garantie ne s'applique qu'au chauffe-eau et à ses composants à l'exclusion de tout ou partie de l'installation électrique ou hydraulique de l'appareil.

- Alimentation électrique présentant des surtensions importantes.

Une installation non conforme à la réglementation, aux normes nationales en vigueur et aux règles de l'art, notamment:

- Absence ou montage incorrect du groupe de sécurité.
- Montage d'un groupe de sécurité non conforme aux normes nationales en vigueur ou utilisation d'un groupe de sécurité usagé sur un chauffe-eau nouvellement installé.
- Modification du réglage du groupe de sécurité après violation du plombage.
- Utilisation d'un support/trépied non agréé par le fabricant ou installé sans respecter les consignes du présent manuel
- Corrosion anormale due à un raccordement hydraulique incorrect (contact direct fer-cuivre); absence de raccords isolants.
- Raccordement électrique défectueux non conforme aux normes d'installation nationale en vigueur, mise à la terre incorrecte, section de câble insuffisante, non respect des schémas de raccordement prescrits, etc.
- Mise sous tension de l'appareil sans remplissage préalable (chauffe à sec).
- Installation sans bac de rétention comme préconisé dans la partie Installation
- Appareil installé dans un local exigu, parties électriques non accessibles
- Utilisation de pièces de rechange non agréées par le fabricant

Un entretien insuffisant, votre chauffe-eau doit subir un entretien annuel :

- Entartrage anormal des éléments chauffants et des organes de sécurité.
- Non entretien du groupe de sécurité se traduisant par des surpressions.
- Carrosserie soumise à des agressions extérieures.
- Modification des équipements d'origine, sans avis du constructeur ou emploi des pièces détachées non référencées par celui-ci.
- Non entretien de l'appareil, et en particulier, non remplacement de l'anode en temps utile.
- Non remplacement des batteries d'un appareil qui en est équipé, ou remplacement des batteries rechargeables par des batteries non-conformes aux exigences de la présente notice.

La garantie se limite à l'échange ou à la réparation des appareils et composants que nous aurons reconnus défectueux d'origine. Si nécessaire, la pièce ou le produit devront être retournés dans l'une de nos usines mais seulement après accord préalable de nos services techniques. Les frais de main d'œuvre, de port, d'emballage et de déplacement resteront à charge de l'utilisateur. L'échange ou la réparation d'un composant d'un appareil ne peuvent en aucun cas donner lieu à indemnité.